

# A Lausanne, six enfants des rues font aussi leur rentrée scolaire

INTÉGRATION • Le chef-lieu concrétise la scolarisation d'enfants de mendiants roms, après un essai concluant. Le soutien associatif est décisif.



En ayant accès à l'école, les enfants roms des rues lausannoises obtiennent une perspective d'avenir. ASSOCIATION SANT'EGIDIO

#### SOPHIE DUPONT

Six enfants de familles mendiantes roms ont rejoint les bancs des écoles lausannoises, lors de cette rentrée scolaire. «Une petite victoire, même si elle est encore fragile», se réjouissent les associations mobilisées. En février dernier, Sant'Egidio, Opre Rrom et le Point d'appui avaient soutenu les demandes de scolarisation de familles qui cherchaient à s'installer à Lausanne pour cinq enfants entre 4 et 15 ans (notre édition du 13 février 2014). Les associations ont convaincu les autorités, mais aussi aidé les familles à stabiliser leur situation en leur trouvant un logement.

Des dons ont été réunis pour subvenir aux besoins extrascolaires des enfants, dont un abonnement de bus et une assurancemaladie (150 francs par mois et par enfant).

### Alphabétiser avant tout

Un projet pilote avait alors été lancé pour une période d'essai de quatre mois. La ville avait accepté de scolariser la plus jeune dans une classe de première primaire et d'ouvrir une classe spéciale pour les plus grands. «Certains n'ayant jamais mis les pieds à l'école, il s'agissait avant tout d'alphabétisation», explique Philippe Martinet, chef du service des écoles de Lausanne.

tirent un bilan positif. «Comme le niveau des

enfants était très bas, les progrès scolaires n'ont bien sûr pas été spectaculaires, mais c'est un début encourageant. Les élèves ont été extrêmement assidus et consciencieux», se réjouit le chef de service.

Depuis la rentrée d'août, deux enfants sont à plein temps en classe d'accueil et développement, trois autres bénéficient d'un enseignement mixte (en classe d'accueil et individualisé), et la dernière poursuit une scolarité ordinaire en deuxième primaire.

Les familles ont été choisies par les associations selon plusieurs critères. Toutes devaient venir à Lausanne régulièrement depuis trois ou quatre ans, ne pas avoir de projet en Roumanie et démontrer une véritable motivation. La ville a exigé pour sa part que les enfants concernés bénéficient d'un logement et qu'un dialogue avec les parents soit rendu possible. Des interprètes communautaires ont été mis à disposition par les associations. Pour des parents souvent analphabètes, le suivi scolaire reste néanmoins un véritable défi.

### Réseau de solidarité

Scolariser des enfants de familles qui vivent dans la rue, dorment dans des squats ou Les autorités, comme les associations, en pas été possible sans le réseau de solidarité qui s'est tissé autour des familles. Et l'expé-

rience est encore loin d'être pérenne. Les enfants sont hébergés parfois avec leur famille dans un appartement prêté, parfois seuls chez des particuliers.

Pour assurer les frais extrascolaires, Sant'Egidio est toujours en recherche de fonds. «Nous ne sommes de loin pas sûrs de tenir jusqu'au début 2015», s'inquiète Anne-Catherine Reymond.

«Il n'y a pas de projet de la ville pour leurs familles, que ce soit le logement ou l'accès au marché du travail», regrette pour sa part Véra Tchérémissinoff, d'Opre Rrom. Les associations viennent de déposer une demande de prise en charge des frais de transports et d'assurance-maladie au Bureau lausannois de l'intégration. Une décision sera prise d'ici à la mi-septembre.

Le dispositif scolaire lausannois aurait les capacités d'accueillir des élèves supplémentaires dans les mêmes conditions. D'autres familles mendiantes ont interpellé les associations pour la scolarisation de leurs enfants. Mais sans participation financière de la ville pour les frais annexes, celles-ci n'ont pas les moyens d'élargir le projet. Philippe Martinet reconnaît que l'expérience n'est pas possible sans «l'engagement extraordinaire» des

> Une série de portraits présente les élèves sur www.santegidio.ch/category/roms/

SUISSE-USA

# Vaud dit suivre de près le sort réservé aux collaborateurs des banques

Le Conseil d'Etat vaudois dit avoir des moyens d'action «très limités» s'agissant du transfert de l'identité de collaborateurs de banques aux autorités américaines. Dans une réponse à une interpellation du député UDC Claude-Alain Voiblet, il indique que, «comme tous les acteurs concernés, il peine à mesurer l'ampleur des risques encourus par les collaborateurs, notamment par manque de recul».

Le gouvernement dit suivre de près la situation de l'ensemble des établissements bancaires présents dans l'Arc lémanique. Mais d'ajouter qu'il ne dispose de renseignements précis que de la

part de la Banque cantonale vaudoise (BCV) vu qu'il en est l'actionnaire majoritaire, à hauteur

D'après la BCV, les noms de quelque 200 collaborateurs devraient être transmis aux Etats-Unis, «sous réserve du droit de recours des employés concernés». Reste que de nombreux administrés vaudois travaillant dans d'autres banques sont susceptibles d'être concernés.

Mardi, la BCV rappelait que les noms des employés concernés et qui se sont opposés ne seront transmis, le cas échéant, qu'au terme de la procédure de recours devant la justice et en aucun cas avant. Seuls les noms des dirigeants ont été transmis, avec leur consentement explicite.

Le Conseil d'Etat s'est enquis auprès de la BCV de la date à laquelle les premiers jugements du Tribunal fédéral seraient susceptibles de tomber. «Il apparaît qu'aucune date ne peut être sérieusement avancée», écrit-il. Le Grand Conseil doit aborder ce sujet mardi prochain.

Pour le gouvernement, le programme fixé par les autorités américaines s'impose de fait aux établissements qui y participent. Il revient à ces institutions de mettre sur pied d'éventuelles

mesures pour soutenir les collaborateurs. Ces établissements et instituts «ont un devoir d'assistance envers leurs employés».

La Suisse et les Etats-Unis ont signé en août 2013 un accord pour mettre un terme au différend fiscal qui les oppose. Le programme du Département américain de la justice exige que les banques transmettent aux autorités américaines des informations concernant des comptes clos depuis le 1er août 2008 et considérés comme des «US related accounts», quel que soit leur statut fiscal (déclaré ou non). ATS

### LES ÉPINGLÉS

### **DERDER AU COMBAT**

Interrogé mardi matin sur Couleur 3, le conseiller national PLR Fathi Derder a disserté sur l'innovation, son dada: «L'armée, c'est un endroit où on innove, sauf en Suisse. Aux Etats-Unis,

par contre, oui, c'est vrai que l'armée permet d'innover, en Israël aussi.» Il suffisait d'y penser: la Suisse devrait abandonner sa neutralité pour enfin doper son innovation. JC

### TRANSPORTS AMOUREUX

Mardi, le Grand Conseil se demandait s'il faut obliger toutes les prostituées à s'annoncer, comme le propose le député indépendant François Brélaz. Celui-ci a fait projeter la photo d'une locomotive qui abrite des passes, dans le quartier de Sévelin. Ce qui n'a pas été du goût du député socialiste Alexandre Rydlo: «La locomotive que vous avez vue n'appartient pas aux CFF - je déclare mes intérêts, je travaille aux CFF - et je tiens quand même à dire que les CFF sont une entreprise qui respecte à la fois ses employés et les considérations morales et éthiques, et qu'elle ne mettait pas à disposition ses locomotives pour des lieux de débauche.» Et lécher le cul de son employeur, c'est tarifé? JC

## UN DÉPUTÉ CONNECTÉ

Le Parlement vaudois a aussi voté 13 millions de francs pour l'informatique de la justice, mardi. Dans le rapport de la commission qui a examiné le crédit, on lit qu'un de ses membres «espère des nouveaux ou-

tils informatiques un gain de productivité suffisant pour décharger les juges d'instruction». Comme il y a bientôt quatre ans qu'il n'y a plus de juge d'instruction dans ce pays, ça devrait aller. JC

#### **MÉTRO M1 À LAUSANNE**

## Un tronçon reste fermé

Dès jeudi 4 septembre, le M1 circulera à nouveau entre les arrêts Lausanne-Flon et Bourdonnette, ainsi qu'entre Renens-Gare et Unil-Mouline. Jusqu'à nouvel avis, le tronçon le plus touché par le récent incendie, entre Bourdonnette et Unil-Mouline reste lui fermé, nécessitant toujours des bus de remplacement.

En raison d'un long délai d'approvisionnement de certains câbles, la remise en état des installations de sécurité en station de Dorigny ne peut pas se faire pour le 4 septembre, ont indiqué hier les transports lausannois. Une fois le matériel délivré, il faudra par ailleurs encore compter sur une série de tests.

Aucune information n'est fournie quant à la remise en œuvre complète de la ligne de métro qui dessert notamment l'Université et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Mais la montre tourne sachant que les étudiants reprennent le chemin des cours le 15 septembre.

L'incendie du 20 août a été provoqué par un court-circuit en station Unil-Dorigny. Il a endommagé les câbles d'alimentation électriques alors que la ligne était déjà en pleins travaux, reportant de plusieurs semaines la remise en service totale prévue pour le 25 août.

### **EN BREF**

### **PETITS PARTIS** L'exécutif réservé sur la réforme

Le Conseil d'Etat ne goûte guère la réforme proposée pour les petits partis du Grand Conseil. Dans sa prise de position diffusée hier, il ne voit pas de progrès démocratique dans les changements préconisés. Il exprime de fortes réserves quant à l'augmentation de 5 à 7 sièges pour former un groupe. La réforme demande d'une part de définir clairement la notion de groupe politique. D'autre part, elle veut que le quorum de 5% pour les élections s'applique également aux listes apparentées afin que les petites formations ne disparaissent pas totalement. ATS

### **BOCHUZ Huitante places en plus**

La nouvelle aile de la Colonie des établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) ouvre lundi. Huitante places de détention seront progressivement mises en service jusqu'à la fin de l'année, a indiqué hier le canton de Vaud Les travaux ont duré vingt mois. ATS

### **CHANTAGE À LA VIDÉO** Les auteurs seront rejugés

Deux auteurs d'un chantage à la vidéo, qui avaient ainsi obtenu les faveurs d'une jeune fille de 17 ans, devront être rejugés. Le Tribunal fédéral juge qu'ils doivent être reconnus coupables de viol et de contrainte sexuelle. En janvier 2009, les deux hommes avaient chatté avec la jeune fille, qu'ils connaissaient. Ils avaient ensuite exigé qu'elle se déplace et se rende à leur domicile pour des rapports sexuels. ATS